

RAPPORT DE GESTION 2019
Groupe Mutuel Prévoyance-GMP

2019

GMP 

GRUPE MUTUEL
PRÉVOYANCE VORSORGE PREVIDENZA

Sommaire

Le mot du Conseil de fondation
04

Administration de la fondation
06

Activités d'investissement
8

Résultat de l'exercice 2019
10

Comptes annuels 2019
11

Annexe aux comptes annuels 2019
15

Rapport de l'organe de révision
39

Groupe Mutuel Prévoyance

Rapport de gestion 2019
pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019
à l'assemblée générale des délégués

Organisation

Membres du Conseil de fondation

Représentant les employeurs

Karin Perraudin, Présidente
Marc-Etienne Berdoz
François Frezza
Thierry Rosset
Benoît Schoechli

Représentant des employés

Bruno Pache, Vice-Président
Patrick Varone, Secrétaire
Patricia Lorenz
Frédéric Perraudin
Stéphane Roduit

Représentants des fondateurs

Fabio Naselli Feo, Groupe Mutuel
Nicolas Debons, Banque Cantonale du Valais

Administrateur

Groupe Mutuel Services SA, Martigny

Organe de révision

Ernst & Young SA, Lausanne

Expert

allea SA
Christophe Steiger, Lausanne

Le mot du Conseil de fondation

«Ce moment est historique.»

C'est en ces mots que l'Assemblée générale a été ouverte, le 12 juin 2019.

Ce jour-là, les délégués de la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance et du Groupe Mutuel Prévoyance-GMP vivaient leur première assemblée générale conjointe. Les travaux menés dès la fin de l'année 2018 ont conduit à la signature du contrat de fusion par les deux conseils de fondation le 15 avril 2019. Les assurés ont été dûment informés, tout au long du processus, par l'intermédiaire de leurs commissions administratives et les délégués ont pris connaissance des comptes et de l'état du projet lors de cette assemblée générale.

La fusion a été définitivement avalisée par l'Autorité de surveillance de Suisse-Ouest le 16 août 2019, sans aucune objection au terme des délais légaux en la matière. Elle déploie ainsi ses effets de manière rétroactive, à partir du 1^{er} janvier 2019. Les comptes de l'exercice 2019 exposés dans ce rapport présentent donc l'activité fusionnée.

Le Groupe Mutuel Prévoyance-GMP bénéficie désormais d'une solidité renforcée par l'arrivée d'un portefeuille de clients sain, disposant des caractéristiques et d'une fortune de prévoyance similaires, permettant de poursuivre l'activité dans des conditions idéales.

La nouvelle composition du conseil de fondation, réunissant les membres des deux entités qui ont mis leur mandat à disposition, a été présentée lors de l'assemblée générale et se trouve en préambule du présent rapport.

L'exercice 2019 s'est révélé historique à plus d'un titre

Cet exercice a également représenté une période mémorable sur le plan des activités d'investissement, avec le résultat le plus élevé depuis la crise de 2008, et ce malgré un environnement de plus en plus complexe. La performance de 9,18% générée sur la fortune de la fondation permet de renforcer la situation financière, avec un degré de couverture qui croît à 115,2% alors que les réserves et provisions sont consolidées.

Comme par le passé, les assurés bénéficient directement de la santé financière de leur institution de prévoyance, sous la forme d'une redistribution des excédents de résultat. Ils se voient ainsi crédités d'un intérêt de 2% en 2019, alors que 3% sera porté sur leurs avoirs accumulés en 2020.

Preuve de l'excellence des rendements attribués, le Groupe Mutuel Prévoyance-GMP s'est vu récompensé, en 2019, du 1^{er} prix de la rémunération la plus élevée sur les comptes des assurés ces dix dernières années, au classement du comparatif des caisses de pension publié par la Sonntagszeitung et Finanz und Wirtschaft.

2019 a également dépassé un seuil symbolique, celui de la croissance de la fortune sous gestion, avec le franchissement de la barre des 2 milliards de francs. Au 31 décembre, le bilan est établi avec un total de 2,2 milliards, alors que la fortune gérée dépasse elle aussi ce cap, à 2,1 milliards.

Cette évolution positive ne saurait se réaliser sans la confiance sans cesse renouvelée de nos clients. Nous tenons ici à les remercier et nous nous engageons pour le développement d'une solution de prévoyance solide et pérenne, répondant à leurs attentes et à celles d'un grand nombre de PME qui composent le tissu économique suisse.

A nos côtés, nos collaborateurs travaillent au quotidien à la composition de ces excellents résultats et entretiennent une relation durable avec les employeurs affiliés et leurs assurés. Nous profitons de ce moment du bilan annuel pour les remercier une fois de plus.

Cet exercice qui se termine représente une page qui se tourne pour la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance. Par le processus de fusion, elle a mené ses clients vers une nouvelle entité, le Groupe Mutuel Prévoyance-GMP, pour poursuivre un objectif qui n'a pas changé : la construction d'une prévoyance professionnelle solide et performante. Le passage de témoin s'est réalisé dans la continuité. Ces étapes historiques ont été franchies avec la confiance de nos différents partenaires et nous nous réjouissons d'envisager un avenir commun, avec sérénité.

A l'heure où nous terminons la rédaction de ce rapport, la crise liée au Covid-19 vient de débiter. D'une dureté impitoyable, aussi bien sur le plan humain qu'économique, cette pandémie aura sans doute un impact important sur nos activités. Notre approche d'une gestion saine et prudente nous sera profitable pour traverser ces événements dont nous ne mesurons pas encore la portée à ce jour.

Pour le Conseil de fondation

La Présidente
Karin Perraudin



Le Vice-Président
Bruno Pache



Administration de la Fondation

Une position renforcée

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP compte désormais 2704 entreprises et a assuré près de 24300 personnes durant l'année 2019. Avec une fortune sous gestion qui dépasse 2 milliards de francs au 31 décembre 2019, la fondation dispose d'une taille renforcée dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

Proche des entreprises

Si 2018 avait été une année d'une intensité remarquable sur le plan commercial, l'exercice sous revue a quant à lui été placé sous le signe de la rencontre avec notre clientèle.

Nos conseillers maîtrisent toutes les finesses du 2^e pilier et mettent volontiers leurs compétences à disposition. Un examen périodique du plan de prévoyance permet de s'assurer que la couverture d'assurance reste en phase avec l'évolution de l'entreprise. Une extension des couvertures répond à une politique d'entreprise soucieuse d'agir sur le bien-être de ses collaborateurs. Dans ce contexte, de nombreux contrats ont été examinés de part et d'autres, puis mis à jour et renouvelés.

Dans le même temps, les conditions proposées par Groupe Mutuel Prévoyance-GMP ont su convaincre de nouvelles entreprises, venant étoffer le portefeuille avec 230 nouvelles affiliations.

Chaque client se voit attribuer un gestionnaire, afin de perpétuer notre tradition de service personnalisé. Flexibilité et efficacité rythment les activités de gestion, pour la plus grande satisfaction de notre clientèle. La qualité de nos équipes ainsi que notre expérience nous permettent d'être un partenaire fiable et expérimenté du domaine de la prévoyance professionnelle.

xNet LPP, notre plateforme dédiée à la gestion on line

Notre portail de gestion de la prévoyance «xNet LPP» est une plateforme web ergonomique et innovante pour le traitement en ligne des mutations du 2^e pilier par l'entreprise ou son courtier. L'utilisateur peut consulter les détails des cotisations des assurés, enregistrer les principales mutations et modifier les données personnelles des collaborateurs. Il s'agit d'un outil essentiel à une gestion simple et directe de la prévoyance professionnelle.

Les assurés profitent des résultats

La politique de gestion a été maintenue durant l'exercice 2019, avec un rendement élevé en faveur des assurés couplé à une sécurité des avoirs sous gestion. Dès que la situation financière le permet, un intérêt dépassant le taux légal est attribué aux assurés. Depuis 2013, chaque exercice a fait l'objet d'une distribution supplémentaire. C'est ainsi que nos assurés ont reçu en moyenne 2,84% de 2013 à 2020, alors que le taux légal se situe à 1,28% sur la même période.

Une augmentation de l'intérêt de 1% sur toute une carrière majeure d'au moins 20% le capital épargne disponible à l'âge de de la retraite. Nous sommes fiers de participer à la construction d'une solide retraite en faveur de nos assurés.



Une fusion en filigrane

La fusion par absorption de la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance par le Groupe Mutuel Prévoyance a été menée avec succès. Elle a constitué la tâche majeure de l'exercice 2019, pour chaque secteur d'activité.

La présence nationale a été l'argument majeur dictant le choix de la fondation absorbante, de même que le nombre plus élevé de clients.

Pour le reste, les règles de gestion étant identiques, la fusion a pu être conduite de manière harmonieuse, les assurés de chacune des institutions y trouvant des avantages en leur faveur.

Une nouvelle identité visuelle

La communication est intervenue à chaque étape. Les informations rédigées à l'intention des entreprises et des assurés ont été nombreuses, permettant de détailler les enjeux de la fusion et les points forts du regroupement des deux entités en une seule, au moment opportun où toutes les deux bénéficiaient d'une assise solide. Il a également fallu se pencher sur l'identité visuelle de la fondation réunifiée.

Du changement dans la continuité. C'est ainsi que la nouvelle marque visuelle de la fondation a été conçue. Le nouveau logo reprend le format de celui de la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, en y intégrant la raison sociale Groupe Mutuel Prévoyance-GMP.

Moderne et dynamique, il a été diffusé immédiatement après l'approbation de la fusion par l'autorité de surveillance et il a su convaincre notre clientèle, qui l'a adopté sans délai.

L'orientation nationale reste l'un des atouts de la fondation, avec une déclinaison de la raison sociale en allemand - Groupe Mutuel Vorsorge-GMP – et en italien – Groupe Mutuel Previdenza-GMP.

Le cadre statutaire et réglementaire révisé

Un cadre statutaire et réglementaire identique a fortement simplifié la préparation de la fusion. Il n'en reste pas moins que la période était idéale pour réfléchir au contenu de ces documents et les réactualiser. Les statuts ont été allégés par l'introduction d'un règlement d'organisation. Ce dernier a repris également les éléments du règlement d'administration, permettant d'abroger ce document désormais sans effet. Dans la foulée, des modifications ont été apportées au règlement d'élection du conseil de fondation et deux nouveaux règlements ont été édictés pour décrire les principes de la rémunération du conseil de fondation et les règles de signature. Enfin, les activités de gestion sont désormais effectuées par le Groupe Mutuel Services SA.

L'origine valaisanne reste un point d'ancrage fort de la nouvelle entité fusionnée avec un siège social maintenu à Sion, alors que le siège administratif se trouve à Martigny. L'envergure nationale est démontrée par la traduction des statuts et de tous les règlements en allemand et en italien, voire en anglais pour la majorité d'entre eux

Une fusion informatique et une migration vers un système moderne

L'informatique est également entrée de plein pied dans le processus de fusion, avec un alignement temporel entre la décision de l'Autorité de surveillance validant le regroupement, la migration des données de prévoyance vers une base commune et la mise en production d'un nouveau logiciel de gestion des débiteurs réunifiant la clientèle sous une seule fondation.

Ces étapes ont été franchies sans encombre. Elles constituent une base performante pour poursuivre les développements technologiques dont les objectifs visent à servir conjointement la qualité et la précision des données livrées aux clients. De nouvelles extensions planifiées amélioreront encore l'accès aux données pour soutenir le collaborateur dans ses tâches quotidiennes et répondre ainsi aux exigences les plus élevées.

Une réassurance performante

L'échéance du contrat de réassurance et le processus de fusion ont offert une opportunité coordonnée pour se pencher sur la question de l'assurance des risques.

Un appel d'offres auprès des principales compagnies d'assurances et une étude menée avec l'expert ont permis d'examiner un large éventail de solutions, allant de l'auto-assurance à la réassurance complète.

Une minutieuse pesée d'intérêts a conduit à opter pour le maintien d'une réassurance des risques d'invalidité et de décès auprès de la Mobilière, avec la conclusion d'un nouveau contrat au 1er janvier 2020, à des conditions encore plus avantageuses en raison de la taille augmentée du portefeuille de clients. Ainsi, la fondation se protège contre les incertitudes liées à l'évolution de la sinistralité grâce à une collaboration équilibrée avec l'assureur des risques et la mise en synergie des compétences dans ce domaine. En parallèle, le service de case management du Groupe Mutuel et son Corporate Care permettent de réduire le coût des sinistres par un suivi des cas de longue durée, en favorisant la reprise du travail et la réinsertion professionnelle.

Le transfert des titres et des biens immobiliers

Après les différentes inscriptions au Registre du commerce, le transfert des titres et des biens immobiliers a été mis en œuvre. Dans la foulée, une réorganisation des différentes attributions a permis de redéfinir les partenaires bancaires et d'améliorer encore le cadre des activités. Les registres fonciers ont été sollicités pour l'inscription du Groupe Mutuel Prévoyance-GMP en tant que propriétaires des biens immobiliers et en application de la LFus qui offre un cadre favorable pour ce type de transferts.

Activités d'investissement

Rétrospective

L'année 2019 restera dans les mémoires comme un des meilleurs crus pour les investisseurs depuis une dizaine d'années. Les performances financières réalisées ne résultent toutefois pas d'une croissance économique plus forte, d'une baisse des tensions géopolitiques ou d'une sensible hausse des bénéfices des entreprises. Une fois de plus, les banques centrales ont ouvert le robinet de l'argent bon marché, occultant ainsi la guerre commerciale et technologique entre les Etats-Unis et la Chine, la montée en puissance du nationalisme et du protectionnisme, les tensions militaires avec l'Iran, la Syrie et la Turquie, les tensions dues au Brexit ainsi que l'augmentation des crises sociales dans de nombreux pays. Ces interventions ont généré des plus-values importantes dans tous les types d'actifs, des actions aux obligations, en passant par l'or et l'immobilier.

Europe

Les statistiques économiques européennes ont globalement déçu. Les indicateurs d'achats manufacturiers se sont stabilisés à un bas niveau, surtout en Allemagne, sans anticiper de rebond significatif. L'Europe a dû faire face à des pressions internes et externes qui ont poussé la banque centrale européenne à offrir à nouveau des liquidités au système financier. La sortie de l'Angleterre de l'Union européenne, l'impact direct des tensions sino-américaines sur l'industrie d'exportation allemande et les tensions sociales en France ont pesé lourdement sur l'activité manufacturière. La croissance est restée atone avec une augmentation du PIB légèrement supérieure à 1,0% et un taux d'inflation largement en-dessous de l'objectif de la BCE, à environ 1,2%. Il faudra encore du temps pour éliminer les poches de récession dans les secteurs les plus dépendants des exportations hors zone euro.

Etats-Unis

Le secteur des services a contribué de manière prépondérante à l'embauche aux Etats-Unis alors que les indicateurs d'achats des entreprises manufacturières montrent une réelle difficulté des entreprises américaines à faire face aux taxes à l'importation décrétées par le président américain. Les entreprises interrogées citent encore des risques sensibles au niveau du commerce international et cette incertitude devrait continuer à freiner les investissements, malgré une détente en fin d'année. Le taux de chômage est toutefois à un plus bas historique à 3,5% et les salaires ont poursuivi leur hausse durant l'année. La Réserve fédérale américaine a procédé à trois baisses de taux, en juillet, septembre et octobre. Ces baisses ont été questionnées par de nombreux économistes, l'activité économique américaine ne montrant pas de nécessité d'interventions. La hausse du PIB s'est affichée à 2,3% en 2019, alors que l'inflation reste contenue à environ 2,0%.

Suisse

Les tensions géopolitiques mentionnées plus haut ainsi que l'incapacité de l'Europe à y répondre ont à nouveau créé un appel d'air pour le franc suisse. Celui-ci a poursuivi sa hausse contre l'euro, maintenant ainsi une pression importante sur notre industrie d'exportation. En corollaire, la chute des prix à l'importation, couplée à des coûts de l'énergie stables, a limité la hausse des prix à la consommation. La croissance du pays se situe à 0,8% en 2019 et l'inflation est restée contenue à 0,4%. Notre pays reste très peu endetté au niveau national et cantonal, toutefois une attention particulière doit être portée sur l'endettement hypothécaire privé, la qualité de celui-ci devenant de plus en plus tributaire de l'évolution des taux d'intérêt.

Sauf évènement exogène aux marchés, l'année 2020 enregistrera probablement une croissance modérée, inférieure à son potentiel, avec une inflation bien ancrée dans la zone de confort des banques centrales. Les risques de hausses de taux restent modérés. Le niveau d'endettement privé, étatique et des entreprises se retrouve par contre à un niveau bien supérieur à celui connu en 2007 et 2008, la capacité de remboursement de la dette sera ainsi liée au maintien de taux très bas et à la bonne santé de la consommation. L'inconnue liée à l'influence du Covid-19 sur l'économie à moyen terme pourrait perturber ce fragile équilibre.

Marché des actions

Suite à la correction enregistrée en décembre 2018, la valorisation des actions avait réintégré une fourchette acceptable. Dès le mois de janvier, la baisse du mois précédent a été effacée, et le manque d'alternatives, l'intervention des banques centrales, des bénéfices corrects et la légère détente des relations entre les Etats-Unis et la Chine en fin d'année ont propulsé les marchés de record en record.

La valorisation des entreprises en fin d'année nécessite toutefois, pour être cohérente, une poursuite de la hausse des bénéfices en 2020 et une politique monétaire qui reste accommodante.

Toutes les zones géographiques ont affiché des plus-values significatives. Avec 31% de hausse, les actions suisses ont mené la danse, suivies de près par les actions américaines (29%) et européennes (22,6%). Le Japon et les marchés émergents, tous deux orientés plutôt vers l'exportation, ont enregistré des plus-values d'un peu plus de 15%. Ces résultats ont toutefois été générés principalement par une hausse de valorisation des entreprises plutôt que par une amélioration sensible des bénéfices.

Le portefeuille en actions suisses de la fondation affiche une plus-value de 32% nette de frais, légèrement supérieure à son indice de référence. L'exposition s'élève à 12,6% au 31 décembre 2019, exposition légèrement inférieure à la stratégie retenue. En actions étrangères, le résultat en francs suisses s'élève à 22,3% net de frais, au-dessus de l'indice de référence (20%). L'exposition en fin d'année se situe à 17,7%, également légèrement inférieure à l'allocation stratégique (18%).

Marché des obligations

La croissance atone à travers le monde, les baisses de taux de la part de la Réserve fédérale américaine ainsi que la relance des achats d'actifs par la BCE ont à nouveau pesé sur les rendements obligataires. Plus de 12 000 milliards d'obligations se retrouvent ainsi avec des rendements négatifs. Les obligations de la Confédération sur une durée de 10 ans sont toujours nettement en dessous de zéro (-0,47%) au 31 décembre 2019, légèrement moins élevé qu'une année plus tôt (-0,25%).

Dans ce contexte, la performance annuelle des obligations en francs suisses de la fondation s'établit à 2,2%, en-dessous de son indice de référence (3,0%), avec une durée sensiblement plus courte.

Marché des devises

L'amplitude de la différence de taux entre les Etats-Unis et la Suisse est restée significative. Cette divergence a soutenu le dollar, qui est resté relativement stable contre notre monnaie (-1,4%). La livre sterling, déjà chahutée fin 2018, a légèrement progressé (2,1%) alors que l'euro s'est à nouveau déprécié contre notre monnaie nationale (-3,7%).

La performance du segment «obligations en monnaies étrangères» s'élève à 5,7%, hors couverture de change, en ligne avec son indice de référence. L'exposition de la fondation dans ce segment s'élève à 7,8% au 31 décembre 2019.

Immobilier

La fondation a pris possession d'un immeuble en ville de Vevey pour une contre-valeur de 3 millions de francs. Le parc immobilier est ainsi composé de 34 objets pour une valeur de 189,5 millions. Le résultat du portefeuille immobilier s'élève à 2,45% net, après amortissements. Les fonds de placement immobiliers suisses ont quant à eux délivré une plus-value de 15,9% et se retrouvent avec un agio de plus de 30% en fin d'année.

Résultats

La gestion des différents types d'actifs durant l'année 2019 a permis au Groupe Mutuel Prévoyance-GMP d'enregistrer un rendement des capitaux réjouissant de 9,18% net de frais, tout en maîtrisant la volatilité du portefeuille. A titre de comparaison, l'indice de référence affiche 10,1%. Cette légère sous-performance provient principalement de la durée plus courte du portefeuille obligataire, moins sensible à une potentielle hausse de taux, ainsi qu'à la sous-exposition en immobilier direct.

Résultat de l'exercice 2019

Les apports provenant de cotisations et prestations d'entrée s'élèvent à Fr. 388 864 012.– et comprennent notamment Fr. 161 636 390.– de cotisations des salariés et des employeurs, ainsi que Fr. 204 064 110.– d'apports de libre passage en faveur des assurés et Fr. 15 093 965.– de rachats effectués.

Les prestations réglementaires versées durant l'exercice s'élèvent à Fr. 46 306 130.–. Les rentes de vieillesse versées atteignent Fr. 14 776 160.–, alors que les prestations en capital à la retraite sont de Fr. 22 950 804.–. Les prestations de libre passage versées en cas de sortie d'assurés s'élèvent à Fr. 148 525 135.–.

Les provisions techniques liées à la longévité ont été calculées sur la base des tables LPP2015 périodiques avec un taux technique à 1,75%, pour un total de Fr. 4 662 000.–. Les réserves mathématiques des bénéficiaires de rentes de vieillesse ont été adaptées à l'évolution de l'effectif des rentiers.

En 2019, les avoirs accumulés se voient crédités du taux d'intérêt légal de 1% et d'une majoration d'intérêt de 1% provenant de l'attribution d'une part de fonds libres décidée au terme de l'exercice 2018, pour un montant total de Fr. 27 922 762.–.

Les activités de placement ont connu un exercice extraordinaire, avec un résultat net des activités qui présente un excédent de produits de Fr. 170 971 690.–.

Les frais administratifs s'élèvent à Fr. 11 040 328.– et représentent 6,83% des cotisations de l'exercice.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur déterminé par le règlement de placement selon la nouvelle méthode de calcul correspond à 11,53% des fonds liés, contre 10,98% à la fin de l'exercice précédent. Ce taux, appliqué sur des fonds liés en croissance, demande une attribution de Fr. 42 500 000.– à la réserve.

L'excédent de produits, lié à l'excellente performance des marchés financiers, s'élève à Fr. 41 539 467.–. Il est porté en augmentation des fonds libres au bilan, qui s'élèvent désormais à Fr. 67 211 804.–.

La croissance du bilan en 2019 provient essentiellement de la fusion de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP et Mutuelle Valaisanne de Prévoyance au 1^{er} janvier 2019. Au 31 décembre 2019, le total du bilan atteint Fr. 2 200 984 151.– contre Fr. 954 639 320.– au terme de l'exercice précédent. La progression du bilan est renforcée par la croissance des fonds liés en raison du développement des affaires et du résultat positif des activités d'investissement durant l'exercice.

Comptes annuels

Bilan

Actif en CHF	31.12.2019	31.12.2018
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire	248 755 422	72 802 035
Titres	1 587 956 070	692 511 316
Immeubles	283 686 791	132 797 274
Placements	2 120 398 282	898 110 625
Liquidités opérationnelles	44 177 179	40 919 859
Comptes-courants des employeurs	20 902 942	7 648 658
Ducroire	-219 000	-100 000
Assurances	7 564 813	2 751 422
Autres créances	2 976 348	1 364 613
Réalisables	31 225 103	11 664 693
Intérêts courus	3 564 768	2 071 134
Actifs transitoires	1 618 819	1 873 009
Comptes de régularisation actif	5 183 587	3 944 143
Total de l'actif	2 200 984 151	954 639 320

Passif en CHF	31.12.2019	31.12.2018
Prestations de libre passage et rentes	47 567 340	44 552 579
Autres dettes	0	698 484
Engagements	47 567 340	45 251 062
Primes encaissées d'avance	11 342 756	3 825 167
Passifs transitoires	2 787 848	19 871 396
Comptes de régularisation passif	14 130 604	23 696 563
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	12 820 742	4 935 109
Réserves de cotisations des employeurs	12 820 742	4 935 109
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	1 530 772 196	663 089 653
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	161 571 051	60 831 166
Fonds liés des entreprises	9 764 414	1 792 885
Provision pour écart de taux de conversion	33 453 000	13 081 000
Provision pour augmentation de l'espérance de vie	3 226 000	912 000
Provision pour petits effectifs de rentiers	3 540 000	2 380 000
Provision pour égalisation des degrés de couverture	35 127 000	0
Provision pour intérêts supplémentaires	30 600 000	6 700 000
Provision pour attribution intérêts futurs	38 300 000	0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 846 353 661	748 786 705
Réserve de fluctuation de valeur	212 900 000	82 200 000
Fonds libres en début de période	49 769 882	84 217 507
Egalisation des degrés de couverture	-35 127 000	0
Apport d'assurés repris	11 029 455	0
Excédent de charges (-) / produits (+)	41 539 467	-34 447 625
Capital de fondation / Fonds libres	67 211 804	49 769 882
Total du passif	2 200 984 151	954 639 320

Compte d'exploitation

en CHF	2019	2018
Cotisations des salariés	72 915 221	35 150 334
Cotisations des employeurs	88 721 169	43 699 543
Prélèvements de la réserve de cotisations des employeurs	-759 649	-980 174
Rachats	15 093 965	5 259 459
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs	1 578 925	1 271 006
Subsides du Fonds de garantie	1 077 785	619 102
Cotisations et apports ordinaires et autres	178 627 416	85 019 270
Apports de libre passage	204 064 110	65 216 655
Attributions en cas de reprise des assurés	2 272 660	39 204
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	3 899 827	2 031 461
Prestations d'entrée	210 236 596	67 287 319
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	388 864 012	152 306 590
Rentes de vieillesse	-14 776 160	-5 784 734
Rentes de survivants	-1 018 692	-357 718
Rentes d'invalidité	-5 475 944	-1 814 350
Prestations en capital à la retraite	-22 950 804	-5 965 823
Prestations en capital au décès	-2 084 531	-1 457 893
Prestations réglementaires	-46 306 130	-15 380 517
Prestations de libre passage en cas de sortie	-148 525 135	-99 355 874
Transferts de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	-6 170 023	-1 196 966
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-10 601 439	-4 643 771
Subsides du Fonds de garantie en faveur des entreprises	-1 077 785	-619 102
Prestations de sortie	-166 374 381	-104 738 444
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-212 680 512	-120 118 961
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-143 182 381	-15 498 064
Dissolution / constitution aux fonds liés des entreprises	-1 969 417	52 918
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance retraités	-26 228 040	-7 917 639
Dissolution / constitution de provisions techniques	-59 902 000	17 043 000
Rémunération du capital épargne	-27 922 762	-18 981 537
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	-819 275	-290 832
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-260 023 876	-25 592 153

en CHF	2019	2018
Prestations d'assurance	22 328 284	7 434 065
Produits de prestations d'assurance	22 328 284	7 434 065
Primes de risque	-11 247 092	-5 394 437
Primes pour frais de gestion et renchérissement	-1 165 413	-571 116
Apports uniques aux assurances	-1 217 607	-1 368 874
Cotisations au Fonds de garantie	-879 393	-374 344
Charges d'assurance	-14 509 505	-6 476 771
Résultat net de l'activité d'assurance	-76 021 597	7 552 769
Résultat des placements sur le marché monétaires et des titres	173 930 997	-29 767 010
Résultat des immeubles détenus	4 609 876	3 684 740
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage en cas de sortie	-6 681	-982
Intérêts divers	-104 935	263 622
Frais de gestion de la fortune	-7 457 567	-3 516 341
Résultat net des placements	170 971 690	-29 335 970
Produits divers	307 357	127 306
Autres produits	307 357	127 306
Frais de fusion	-177 656	-20 655
Autres frais	-177 656	-20 655
Administration générale	-7 037 345	-3 520 865
Marketing et publicité	-2 460 386	-1 224 500
Courtages	-1 418 907	-1 052 773
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-86 897	-56 969
Autorités de surveillance	-36 793	-15 968
Frais d'administration	-11 040 328	-5 871 075
Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	84 039 467	-27 547 625
Constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	-42 500 000	-6 900 000
Excédent de charges (-) / produits (+)	41 539 467	-34 447 625

Annexe aux comptes annuels 2019

1. Bases et organisation

1.1. Forme juridique et but

Le Groupe Mutuel Prévoyance-GMP est une institution de prévoyance, de siège social à Sion, créée sous la forme d'une fondation au sens des articles 111 et 113 de la Constitution fédérale. La fondation est régie par les statuts et ses règlements d'exécution, ainsi que par la disposition constitutionnelle qui précède, les articles 80 et suivants du Code civil suisse du 10 décembre 1907, la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982 et, de manière plus générale, les autres dispositions prévues en la matière par le droit fédéral et celui du canton du Valais.

Elle a pour but de se mettre, comme institution de prévoyance, à la disposition des employeurs et des indépendants, de servir aux travailleurs et aux indépendants qu'elle assure des prestations en cas de vieillesse, d'invalidité et de décès et de placer les capitaux épargnés conformément aux prescriptions édictées en la matière.

Au 1^{er} janvier 2019, le Groupe Mutuel Prévoyance-GMP a absorbé la fondation de prévoyance Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, de siège social à Sion, avec tous les actifs et les passifs conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur la fusion, la scission, la transformation et les transfert de patrimoine du 3 octobre 2003.

Le Groupe Mutuel Prévoyance-GMP est désigné ci-après par la formulation simplifiée «GMP» et Mutuelle Valaisanne de Prévoyance par «MVP».

1.2. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est enregistrée sous le numéro 304'083 auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale et du Fonds de garantie LPP.

1.3. Indication des actes et des règlements

Acte de fondation du 19 août 1994

Statuts du 15 avril 2019 (Statuts du 12 décembre 2019, en cours d'approbation par l'Autorité de surveillance)

Règlement de prévoyance du 15 décembre 2017

Règlement d'administration du 12 mars 2015 - abrogé le 12 juin 2019

Règlement d'organisation du 12 décembre 2019

Règlement de placement du 18 septembre 2018

Règlement d'élection du 12 décembre 2019

Règlement de liquidation partielle de la fondation de prévoyance du 5 décembre 2018

Règlement de liquidation partielle ou totale de la prévoyance d'affiliés du 5 décembre 2018

Règlement sur les passifs de nature actuarielle du 11 décembre 2018

Règlement de signature du 12 décembre 2019

Règlement de rémunération du 12 décembre 2019

1.4. Organe suprême, gestion et droit à la signature

Les organes de la fondation sont le Conseil de fondation, l'Assemblée des délégués et l'Organe de révision.

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la fondation. Il a toutes les compétences et exécute toutes les tâches qui ne relèvent pas expressément d'un autre organe.

L'Assemblée des délégués nomme et révoque le Conseil de fondation et les suppléants. Elle prend connaissance du rapport annuel du Conseil de fondation.

La fortune de la fondation est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de fondation édicte des directives par l'établissement d'un règlement de placement conforme aux dispositions légales.

Conseil de fondation

Mme Karin Perraudin	Représentant des employeurs	Présidente ¹
M. Bruno Pache , dès le 15.04.2019, par la fusion avec MVP	Représentant des employés	Vice-Président ¹
M. Patrick Varone	Représentant des employés	Secrétaire ¹
M. Marc-Etienne Berdoz	Représentant des employeurs	Membre
M. François Frezza , dès le 15.04.2019, par la fusion avec MVP	Représentant des employeurs	Membre
Mme Patricia Lorenz , dès le 15.04.2019, par la fusion avec MVP	Représentant des employés	Membre
M. Frédéric Perraudin , dès le 15.04.2019, par la fusion avec MVP	Représentant des employés	Membre
M. Stéphane Roduit	Représentant des employés	Membre
M. Antonio Rosafio , jusqu'au 15.04.2019	Représentant des employés	Membre
M. Thierry Rosset	Représentant des employeurs	Membre
M. Benoît Schoechli , dès le 15.04.2019, par la fusion avec MVP	Représentant des employeurs	Membre

¹ signatures collectives à deux

Représentants des fondateurs, hors conseil

M. Fabio Naselli Feo
M. Nicolas Debons, dès le 15.04.2019, par la fusion avec MVP
M. Urs Schwaller, jusqu'au 15.04.2019

1.5. Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

L'organe de révision effectue les vérifications de l'art. 52c LPP et adresse chaque année un rapport écrit sur ses travaux à l'organe suprême, en y mentionnant ses recommandations relatives aux comptes annuels. L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle effectue les tâches de l'art. 52e LPP et détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.

Administrateur	Groupe Mutuel Services SA, Martigny (nouvelle convention de gestion au 1er janvier 2019)
Expert agréé en prévoyance professionnelle	Co-contractant: allea SA, Lausanne Exécutant: Christophe Steiger
Organe de révision	Ernst & Young SA, Lausanne
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne
Mandat de gestion de fortune (agréé CHS-PP)	Groupe Mutuel Services SA, Martigny

1.6. Employeurs affiliés

au 31.12.	2018	Reprise des assurés MVP	Entrées	Sorties	2019
	1783	904	241	-224	2704

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1. Membres actifs

au 31.12.	2018	Reprise des assurés MVP	Entrées	Sorties	2019
Hommes	5257	4331	2943	-2160	10 371
Femmes	4412	4245	2331	-1837	9151
Total	9669	8576	5274	-3997	19 522
Nombre de personnes ayant cotisé au cours de l'exercice	11 695	10 700			24 296

2.2. Bénéficiaires de rentes

au 31.12.	2018	Reprise des assurés MVP	Entrées	Sorties	2019
Rentes de vieillesse	346	599	102	-21	1026
Rentes de conjoints / partenaires	23	58	8	-3	86
Rentes d'invalidité	121	190	44	-24	331
Rentes d'enfants (de retraités ou d'invalides)	68	84	42	-23	171
Rentes d'orphelins	28	23	8	-12	47
Rentes de conjoint divorcé	0	1	0	0	1
Total	586	955	204	-83	1662

3. Nature de l'application du but

3.1. Explication des plans de prévoyance

Les plans de prévoyance sont définis en primauté des cotisations et se fondent sur le règlement de prévoyance en vigueur et les conventions d'affiliation.

La rente de vieillesse est calculée en pourcentage de l'avoir de vieillesse que l'assuré a acquis au moment où il a atteint l'âge de la retraite. Le taux de conversion sur l'avoir de vieillesse LPP est celui fixé par le Conseil fédéral. Le taux de conversion sur la partie surobligatoire est déterminé par le Conseil de fondation. Les hommes qui ont atteint l'âge de 65 ans et les femmes celui de 64 ans ont droit aux prestations de vieillesse. Une retraite anticipée à un taux de conversion réduit est possible pour les assurés, mais au plus tôt dès l'âge de 58 ans.

Le salaire de base servant au calcul du salaire assuré correspond au dernier salaire annuel déterminant pour l'AVS, abstraction faite d'éléments de salaire de nature occasionnelle. Le salaire assuré est défini dans la confirmation d'affiliation. Les prestations de décès et d'invalidité sont fonction du salaire assuré et du plan de prévoyance au moment de la survenance d'un cas de sinistre. Les prestations sont servies conformément au règlement de prévoyance.

3.2. Financement, méthodes de financement

La fondation compte 4 méthodes de financement pour les employeurs et les assurés:

1. la prime d'épargne est fixée en pourcent du salaire assuré, la prime de risque est fixée sur la base du tarif du réassureur adapté, au taux technique de 1%;
2. les primes d'épargne et de risque sont fixées en pourcent du salaire assuré;

3. la prime totale est fixée en pourcent du salaire assuré, la prime de risque est fixée sur la base du tarif du réassureur adapté, au taux technique de 1%, la prime d'épargne est calculée par différence entre la cotisation totale et la prime de risque;
4. les plans avec une forme mixte de financement.

Dans tous les cas, l'employeur finance au minimum 50% de la prime totale.

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

En date du 15 avril 2019, les Conseils de fondation du Groupe Mutuel Prévoyance-GMP et de la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance ont signé le contrat de fusion par absorption au sens de l'article 90 de la Loi fédérale sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (LFus), avec effet au 1er janvier 2019. Les 2 fondations conviennent que GMP, en tant que fondation reprenante, reprend tous les actifs et passifs de MVP au 1er janvier 2019 (voir point 9.4).

La décision de fusion a été rendue le 20 août 2019 par l'Autorité de surveillance LPP et n'a fait l'objet d'aucun recours dans le délai imparté. Elle est donc entrée en force.

Lors de sa séance du 12 décembre 2019, le Conseil de fondation a décidé de ne pas appliquer de renchérissement sur les rentes en cours, à l'exception des adaptations obligatoires selon le minimum LPP.

Le Conseil de fondation a également décidé l'attribution de 2% des avoirs sous forme d'intérêts supplémentaires en 2020 et de constituer une provision pour des intérêts futurs de 2,5%, dont l'attribution sera décidée par le Conseil de fondation. Les assurés des entreprises affiliées au 31.12.2019 recevront donc, en 2020, un intérêt supplémentaire de 2%. Le coût de l'intérêt supplémentaire a été comptabilisé dans les provisions techniques comme indiqué sous le point 5.7. et s'élève à Fr. 30 600 000 en 2019.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis conformément aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 1er janvier 2014 et selon les dispositions des lois spéciales de la prévoyance professionnelle. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC repose sur des critères économiques et donne l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

Les chiffres figurant dans le bilan, le compte de résultat et les tableaux sont exprimés en francs suisses, arrondis au franc. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composants.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers. Les bases d'évaluation et de calcul des actifs et passifs sont appliquées de manière permanente, sans intégration d'effets de lissage.

4.2.1. Date du bilan

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

4.2.2. Conversion monétaire

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les bénéfices et pertes sur cours sont comptabilisés dans la rubrique «Produit net des titres».

4.2.3. Titres (Placements)

Les placements en titres sont évalués aux valeurs cotées en bourse à la date de clôture (valeur actuelle) ou aux valeurs nettes d'inventaire. Les bénéfices et pertes de cours réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la rubrique «Produit net des titres».

4.2.4. Immeubles (Placements)

La méthode retenue pour l'évaluation des immeubles est la moyenne entre la valeur historique de l'exercice de l'année précédente modifiée des plus-values et des amortissements de l'année en cours et la valeur de rendement net au taux de capitalisation de 4% (2018: 4%). Les immeubles acquis en cours d'année sont valorisés à leur valeur d'achat, la première année. Les immeubles en construction sont valorisés au coût effectif de construction, à la date du bilan.

Les immeubles font également l'objet d'une expertise par un spécialiste périodiquement et par tournus. Les immeubles sont expertisés selon la méthode d'évaluation DCF (Discounted Cash Flow). Les valeurs d'expertise font office de plafond dans la valorisation des immeubles de la fondation.

De plus, une évaluation peut être commandée lorsque les conditions d'exploitation d'un immeuble ont été sensiblement modifiées, par exemple à la suite d'une rénovation.

4.2.5. Liquidités

Ces postes comprennent les liquidités opérationnelles et les liquidités disponibles pour placement (cette dernière position est classée en «Placements»). Les liquidités sont évaluées à la valeur nominale.

4.2.6. Comptes de régularisation actif

Les comptes de régularisation actif comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

4.2.7. Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale déduction faite d'éventuels correctifs de valeurs.

La réserve pour pertes sur débiteurs a été constituée afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à charge du Fonds de garantie LPP. La réserve est portée au bilan en diminution des débiteurs et correspond à 1% des débiteurs, minimum Fr. 200 000.–.

4.2.8. Engagements

Les engagements comprennent les prestations de libre passage et les rentes, les engagements envers les banques, les assurances et les autres dettes. Les engagements sont évalués à la valeur nominale.

4.2.9. Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passif comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

4.2.10. Provisions non techniques

Les provisions non techniques ne concernent pas directement l'exécution des engagements de prévoyance. Ce poste ne peut pas servir à réaliser ou à tenir compte d'effets arbitraires ni de lissage.

Lorsqu'en raison d'événements passés, il faut s'attendre à une perte d'avantages économiques lors d'exercices futurs, des provisions non techniques sont aussitôt constituées à hauteur du montant vraisemblablement nécessaire, par exemple pour les risques de procédures.

4.2.11. Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance sont composés:

- des capitaux de prévoyance des assurés actifs correspondant à la prestation de sortie réglementaire,
- des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rente de vieillesse correspondant à la valeur actuelle des rentes en cours et des éventuelles rentes futures de survivants et déterminés par l'expert en prévoyance professionnelle,
- des fonds liés des entreprises.

4.2.12. Provisions techniques

La définition des provisions techniques, pour les besoins de l'établissement du bilan, est faite en collaboration avec l'expert en prévoyance professionnelle, qui en fixe également le niveau nécessaire compte tenu de la structure de l'effectif de la fondation et de l'observation statistique des cas d'assurance survenus durant les dernières années.

Les provisions techniques sont composées:

- de la provision pour augmentation de l'espérance de vie;
- de la provision pour écart de taux de conversion;
- de la provision pour petits effectifs de rentiers;
- des autres provisions techniques.

4.2.13. Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est constituée pour couvrir les risques spécifiques du marché en vue de réaliser durablement les prestations promises. Son objectif doit permettre d'atteindre un niveau de sécurité de 99,85% (99,75% en 2018) compte tenu du rendement attendu et de la volatilité de chaque catégorie de placement, en tenant compte du gain de diversification. En cas de fluctuation importante du niveau de volatilité d'une année à l'autre, indépendamment d'une modification de la stratégie de placement, le Conseil de fondation peut décider de modifier le degré de probabilité si cette fluctuation, à la hausse ou à la baisse, atteint ou dépasse 10%.

La méthode d'évaluation retenue est la „Risk adjusted capital“. Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie/ allocation, degré de probabilité, taux minimum LPP).

4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Après vérification, les parts aux bénéfices des assurances s'avèrent être des prestations d'assurance. Le reclassement a été effectué y compris pour les chiffres comparatifs.

Les frais en lien avec la fusion ont été présentés distinctement. Les chiffres comparatifs ont été reclassés.

En dehors de ces deux reclassements, les méthodes comptables appliquées sont identiques. En raison de la fusion au 1.1.2019, les chiffres du bilan présentent la situation fusionnée de GMP (GMP+MVP) au 31.12.2019 et sont comparés avec les chiffres GMP au 31.12.2018. Pour le compte d'exploitation, la situation fusionnée est présentée pour 2019, comparée aux chiffres GMP 2018.

5. Couverture des risques, règles techniques, degré de couverture

5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Le Groupe Mutuel Prévoyance-GMP est une fondation de prévoyance commune semi-autonome de type primauté de cotisations, réassurée auprès de compagnies d'assurance sur la vie pour les risques d'invalidité et de décès et, en partie pour la longévité, ceci conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP). La fondation est liée par un contrat d'assurance avec La Mobilière pour l'assurance des rentes d'invalidité et de survivants d'actifs, depuis 2013. Le contrat est renouvelé au 01.01.2020 pour une durée de 5 ans.

5.2. Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

au 31.12.	2019	2018
Allianz	111 428 829	48 693 607
Mobilière	103 044 823	33 760 161
Valeurs de rachat des contrats conclus avec des compagnies d'assurance	214 473 652	82 453 768

Les contrats de réassurance contiennent des dispositions permettant le maintien des prestations auprès des réassurances après la fin du contrat d'assurance.

5.3. Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs

	2019	2018
Capitaux d'épargne au 01.01.	663 089 653	628 610 053
Apports des capitaux de prévoyance des assurés actifs à la suite de la fusion avec MVP	696 577 400	0
Cotisations d'épargne	128 400 217	61 159 785
Rachats	15 093 965	5 259 459
Remboursements versements anticipés logement / divorce	3 899 827	2 031 461
Apports de libre passage	204 064 110	65 216 655
Libérations des cotisations d'épargne	3 629 855	1 404 406
Prestations de libre passage en cas de sorties payées et à payer au 31.12.	-148 531 816	-99 356 857
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-10 601 439	-4 643 771
Dissolution des capitaux par suite de retraite sous forme de prestations en capital	-22 950 804	-5 965 823
Dissolution des capitaux par suite de retraite sous forme de prestations en rentes	-27 387 456	-8 881 879
Dissolution des capitaux par suite de décès sous forme de prestations en capital	-1 216 472	-588 498
Dissolution des capitaux par suite de décès sous forme de prestations en rentes	-1 217 607	-136 874
Rémunération des capitaux d'épargne	27 922 762	18 981 537
Capitaux d'épargne au 31.12.	1 530 772 196	663 089 653

	2019	2018
Taux d'intérêt légal	1,00%	1,00%
Taux d'intérêt excédentaire pour les assurés présents au 31.12.	1,00%	2,00%
Rémunération des capitaux d'épargne	2,00%	3,00%

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est fixé par le Conseil de fondation compte tenu de la situation financière de la fondation. Pour l'exercice concerné, les avoirs accumulés se voient crédités du taux d'intérêt légal de 1% et d'une majoration d'intérêt de 1%, dont Fr. 13 660 000 ont fait l'objet d'une provision dans les comptes de l'exercice précédent. Cette distribution d'intérêt de 1% concerne les contrats affiliés en 2018. Le montant de Fr. 27 920 197 sous la rubrique «Rémunération des capitaux d'épargne» correspond à cette rémunération de 2%.

5.4. Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

au 31.12.	2019	2018
Avoir de vieillesse LPP (comptes-témoins)	799 817 461	345 957 936
Taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral	1,00%	1,00%

5.5. Evolution des fonds liés des entreprises

	2019	2018
Situation au 01.01.	1 792 885	1 845 803
Apports des fonds liés des entreprises à la suite de la fusion avec MVP	6 002 112	0
Apports	2 203 903	39 204
Prélèvements	-234 486	-92 122
Situation au 31.12.	9 764 414	1 792 885

Les fonds liés des entreprises sont rémunérés du taux d'intérêt annuel fixé par le Conseil de fondation pour les réserves pour cotisations futures de l'employeur. En 2019, le taux d'intérêt est de 0% (0% en 2018).

5.6. Evolution des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes

	2019	2018
Situation au 01.01.	60 831 166	52 913 527
Apports des capitaux de prévoyance des rentiers à la suite de la fusion avec MVP	74 511 845	0
Capitaux des actifs devenus retraités	27 387 456	8 881 879
Variation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	-1 159 416	-964 240
Situation au 31.12.	161 571 051	60 831 166

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes sont calculés annuellement à l'aide des bases techniques en vigueur. Ils correspondent à la valeur actuelle des rentes de vieillesse et de survivants de retraités en cours, pour les cas assurés de manière autonome par la fondation depuis 2014.

La variation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes inclut l'intérêt au taux technique, les renforcements liés aux nouveaux retraités, ainsi que les libérations liées aux décès et aux versements de rentes de l'année.

5.7. Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

au 31.12.	2018	Apports des provisions techniques à la suite de la fusion avec MVP	2019	Evolution
Provision pour écart de taux de conversion	13 081 000	15 765 000	33 453 000	4 607 000
Provision pour augmentation de l'espérance de vie	912 000	1 116 000	3 226 000	1 198 000
Provision pour petits effectifs de rentiers	2 380 000	2 303 000	3 540 000	-1 143 000
Provision pour égalisation des degrés de couverture	0	0	35 127 000	35 127 000
Provision pour intérêts supplémentaires	6 700 000	6 960 000	30 600 000	16 940 000
Provision pour attribution intérêts futurs	0	0	38 300 000	38 300 000
Total des provisions techniques	23 073 000	26 144 000	144 246 000	95 029 000

La provision pour écart de taux de conversion est constituée en vue de préfinancer les coûts des mises à la retraite ordinaire ou anticipée résultant de l'application d'un taux de conversion règlementaire supérieur au taux de conversion correspondant aux bases techniques utilisées. Cette provision a été calculée avec un taux technique de 1,75% en 2019 (1,75% en 2018). La provision pour augmentation de l'espérance de vie est constituée en vue de couvrir les effets financiers résultant de l'augmentation de l'espérance de vie des rentiers observée par le passé. Elle doit permettre de financer l'introduction de nouvelles bases techniques. L'impact estimé par l'expert s'élève à 5% des réserves mathématiques en cours sur un horizon de 10 ans, soit une charge de 0,5% supplémentaire par année, à partir de l'année de référence des bases actuarielles. Dans cette optique, elle correspond au 31.12.2019 à 2% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

Une provision pour petits effectifs des rentiers est constituée. Celle-ci vise à sécuriser le financement des rentes autonomes, étant donné la petite taille de l'effectif des retraités.

La provision pour intérêts supplémentaires est destinée à l'attribution d'une majoration d'intérêts sur l'exercice suivant, décidée par le Conseil de fondation. La provision de Fr. 30 600 000 correspond à la distribution d'un intérêt supplémentaire de 2% en 2020 sur les capitaux de prévoyance des assurés actifs (2018: Fr. 13 660 000 pour l'intérêt supplémentaire de 1% attribué en 2019).

2,5% des capitaux de prévoyance, soit Fr. 38 300 000.– ont alimenté la provision pour des intérêts futurs, dont l'attribution future sera décidée par le Conseil de fondation.

Le rapport de fusion a prévu la méthode applicable pour ramener les deux degrés de couverture à un niveau identique au

01.01.2019. Un montant de Fr. 35 127 000.– est placé dans une provision pour égalisation des degrés de couverture (voir l'écriture d'égalisation au point 9.4.) Ce montant est réservé aux destinataires de GMP présents à la date de la fusion. Cette provision fera l'objet d'une répartition entre les entités affiliées à GMP à la date de la fusion, sous déduction des montants à attribuer à la provision pour écart de taux de conversion. Les événements ayant un impact sur le degré de couverture en lien avec l'activité de GMP avant la fusion seront également évalués et déduits du montant à répartir.

5.8. Résultat de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été établie le 29 mai 2018 par M. Christophe Steiger pour le compte de allea SA sur la base des comptes annuels définitifs au 31.12.2017.

L'expert confirme ce qui suit:

Au 31.12.2017, le degré de couverture selon les comptes RPC 26 se monte à 122,05%. La Fondation peut donc faire face à ses engagements.

Les bases démographiques utilisées, les LPP 2015, sont adéquates et actuelles.

Au 31.12.2017, le taux technique est de 1,75%. Il est en ligne avec le rendement attendu des placements et inférieur de 0,25% au taux de référence de la Chambre suisse des experts en caisse de pensions.

Les dispositions actuarielles réglementaires concernant les prestations et le financement sont conformes aux dispositions légales. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

5.9. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Bases actuarielles pour les actifs KT 95 adapté, au taux technique de 1%

Bases actuarielles pour les rentes d'invalidité et les rentes de survivants d'actifs Réserves mathématiques tenues par les réassureurs

Bases actuarielles pour le calcul des réserves mathématiques des rentes de vieillesse et des rentes de survivants de retraités LPP2015, au taux technique de 1,75%

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la fondation prend en charge de manière autonome les prestations de retraite. Les bases techniques LPP2015 sont utilisées pour l'évaluation des réserves mathématiques, au taux technique de 1,75%.

Les prestations en cours sont maintenues auprès de l'assureur en place lors de leur survéance. Les bases actuarielles des différents réassureurs sont utilisées.

5.10. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

au 31.12.	2019	2018
Total de l'actif	2 200 984 151	954 639 320
Engagements	-47 567 340	-45 251 062
Compte de régularisation passif	-14 130 604	-23 696 563
Réserve de cotisations des employeurs	-12 820 742	-4 935 109
Fortune disponible au 31.12.	2 126 465 465	880 756 586
Capitaux de prévoyance des actifs et des rentiers	1 702 107 661	723 920 819
Provisions techniques et fonds liés des entreprises	109 119 000	24 865 885
Provision pour égalisation des degrés de couverture	35 127 000	0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 846 353 661	748 786 705
Degré de couverture	115,17%	117,62%

6. Commentaires relatifs aux placements et au résultat net des placements

6.1. Organisation des placements, règlement de placement

L'administration de la fortune se fait conformément aux dispositions légales relatives à la prévoyance professionnelle et édictées par l'OPP2.

Le Conseil de fondation est responsable des placements. Il a édicté un règlement de placement qui définit les principes de la gestion de la fortune et la stratégie de placement.

Le règlement de placement du 18 septembre 2018 régit l'administration de la fortune.

Le Groupe Mutuel Services SA est mandaté par le Groupe Mutuel Prévoyance-GMP pour la gestion de ses avoirs destinés aux placements.

Les titres sont déposés auprès de différents établissements financiers indiqués sous le point 6.5.

6.2. Utilisation des extensions des possibilités de placement (art. 50 OPP2)

L'utilisation des marges autorisées doit, de manière globale, respecter les limites de placement définies par les articles 54 à 57 de l'OPP2. Les marges autorisées concernant les liquidités peuvent être momentanément dépassées en cas d'afflux important de liquidités.

Le règlement de placement ne prévoit pas l'extension des possibilités de placement selon l'art. 50 OPP2.

6.3. Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	2019	2018
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	82 200 000	75 300 000
Apports de la réserve de fluctuation de valeur à la suite de la fusion avec MVP	88 200 000	0
Constitution / dissolution	42 500 000	6 900 000
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	212 900 000	82 200 000
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	212 900 000	82 200 000
Déficit dans la réserve de fluctuation de valeur	0	0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 846 353 661	748 786 705
Réserve de fluctuation de valeur comptabilisée en % des engagements	11,53%	10,98%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur en % des engagements	11,53%	10,98%

La méthode de calcul de la réserve de fluctuation de valeur est définie par le Risk Adjusted Capital. Cette méthode prend en compte:

- la rémunération au taux minimum LPP des avoirs de vieillesse de la fondation
- la volatilité de la stratégie de placement retenue par la fondation
- le rendement attendu de la stratégie de placement retenue par la fondation
- le degré de probabilité d'occurrence.

6.4. Respect des limites de placement selon l'OPP2 et stratégie de placement

Les limites de placement selon les articles 54 à 57 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2) sont respectées selon le tableau annexé.

6.4.1. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Deux positions en instruments dérivés sous forme de devises à terme sont ouvertes à la date du bilan:

- Devises à terme EUR/CHF, Pictet, vente EUR/CHF 7 795 000, échéance le 21.02.2020
- Devises à terme USD/CHF, Pictet, vente USD/CHF 26 920 000, échéance le 21.02.2020

Deux positions en instruments dérivés sous forme de futures sont ouvertes à la date du bilan:

- 139 contrats «short» en instruments dérivés sous forme de futures sur l'indice SMI, échéance 20.3.2020, demeurent ouverts à la date du bilan. Chaque contrat équivaut à 10 fois le sous-jacent. La contre-valeur s'élève à -CHF 14 625 580.00 au 31.12.2019
- 128 contrats «short» en instruments dérivés sous forme de futures sur l'indice S&P 500, échéance 20.3.2020, demeurent ouverts à la date du bilan. Chaque contrat équivaut à 50 fois le sous-jacent. La contre-valeur s'élève à -CHF 20 008 419.84 au 31.12.2019

6.4.2. Engagements de capital ouverts

au 31.12 en CHF	2019	2018
Commitment 4FO Ventures -C- Luxrise Fund SA SICAV-SIF (private equity)		
Engagement initial en CHF	4 200 000	2 200 000
Appels de fonds non effectués	2 271 019	1 457 296
au 31.12 en CHF	2019	2018
Commitment CSF Infrastructures énergétiques Suisse - Class L- (private equity)		
Engagement initial en CHF	10 000 000	5 000 000
Appels de fonds non effectués	4 000 000	5 000 000
au 31.12 en CHF	2019	2018
Commitment Private Debt Co-Investor Fund I (private debt)		
Engagement initial en CHF	7 300 000	3 600 000
Appels de fonds non effectués	0	1 995 604
au 31.12 en USD	2019	2018
Commitment Ace Buyout III SPC Ltd. Class A (private equity)		
Engagement initial en USD	4 400 000	2 200 000
Appels de fonds non effectués	1 024 227	1 092 420
au 31.12 en USD	2019	2018
Commitment Monte Rosa V (private equity)		
Engagement initial en USD	7 900 000	3 900 000
Appels de fonds non effectués	7 181 306	3 900 000
au 31.12 en EUR	2019	2018
Commitment Euro-PE Select Opportunities II S.C.S RAIF (private equity)		
Engagement initial en EUR	3 600 000	0
Appels de fonds non effectués	2 088 000	0
au 31.12 en EUR	2019	2018
Commitment Quaero European Infrastructure Fund II SCSp (private equity)		
Engagement initial en EUR	2 750 000	0
Appels de fonds non effectués	1 426 700	0

au 31.12 en EUR	2019	2018
Commitment Pictet Real Estate Capital – Elevation I (Master) (private equity)		
Engagement initial en EUR	3 500 000	0
Appels de fonds non effectués	3 500 000	0

au 31.12 en EUR	2019	2018
Commitment Ardian Private Debt IV (private debt)		
Engagement initial en EUR	6 800 000	0
Appels de fonds non effectués	5 143 438	0

6.5. Répartition des placements

Conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26, les actifs de la fondation sont évalués à la valeur de marché.

Répartition des placements de la fondation

au 31.12.	2019		2018	
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire en CHF	221 949 850	10,5%	61 543 292	6,9%
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire en devises étrangères	26 805 572	1,3%	11 258 743	1,3%
Obligations en CHF	504 126 030	23,8%	248 636 013	27,7%
Obligations en devises étrangères couvertes en CHF	141 360 691	6,7%	64 190 952	7,1%
Obligations en devises étrangères	159 750 892	7,5%	69 588 073	7,7%
Actions suisses	266 648 141	12,6%	114 609 889	12,8%
Actions étrangères	372 842 546	17,6%	145 688 402	16,2%
Immeubles détenus en Suisse en exploitation	189 497 000	8,9%	102 841 000	11,5%
Immeubles détenus en Suisse en construction	19 893 813	0,9%	7 065 638	0,8%
Placements immobiliers indirects en Suisse	74 295 978	3,5%	22 890 636	2,5%
Gestion alternative	24 075 923	1,1%	3 359 771	0,4%
Rendements absolus	119 151 846	5,6%	46 438 217	5,2%
Total	2 120 398 282	100,0%	898 110 625	100,0%

A des fins de comparaison, les allocations d'actifs de l'année 2018 ont été regroupées selon la nouvelle allocation stratégique en vigueur au 01.01.2019.

La gestion alternative est composée de Private Equity et de Private debt. Les rendements absolus concernent les produits structurés défensifs, les obligations à taux variables, les hypothèques, les capitaux garantis et prêts.

Répartition des dépôts titres

au 31.12.	2019	2018
Banque Cantonale Vaudoise	290 133 913	237 456 503
Banque Cantonale du Valais	259 645 225	0
Banque Pictet	305 504 876	0
Banque Raiffeisen	12 778 740	0
Barclays Bank (Suisse) SA	0	81 557 174
Credit Suisse	402 998 786	262 749 151
Groupe Mutuel Services SA	22 163 280	4 000 000
J.P. Morgan SA	184 853 039	0
Julius Baer & Cie SA	174 023 522	0
Landolt & Cie	0	42 108 868
SIX Securities Services	10 150 666	6 784 006
UBS SA	0	80 746 251
Dépôts	1 662 252 047	715 401 952

6.6. Explications du résultat net des placements

6.6.1. Résultat des marchés monétaires et des titres

au 31.12.	Charges et produits des placements	Gains et pertes de cours réalisés	Gains et pertes de cours non réalisés	Résultat 2019
Liquidités et marché monétaire	-2 113 681	-1 519 910	347 768	-3 285 822
Obligations en CHF	6 055 916	-674 220	12 049 678	17 431 375
Obligations en devises étrangères	2 757 088	1 030 214	4 860 144	8 647 446
Actions suisses	8 350 458	1 134 174	55 725 130	65 209 761
Actions étrangères	6 378 325	546 869	58 974 996	65 900 190
Placements immobiliers indirects en Suisse	1 404 948	178 155	7 291 637	8 874 741
Gestion alternative	275 847	6 878	-185 831	96 894
Rendements absolus	2 631 840	1 107 663	1 895 745	5 635 247
Total	25 740 743	1 809 822	140 959 266	168 509 831

au 31.12.				Résultat 2018
Liquidités et marché monétaire	-955 038	743 844	200 466	-10 729
Obligations en CHF	3 419 023	-179 914	-5 262 266	-2 023 156
Obligations en devises étrangères	1 341 365	-99 764	-3 503 939	-2 262 338
Actions suisses	3 793 558	405 416	-14 151 782	-9 952 808
Actions étrangères	2 909 365	375 301	-20 803 359	-17 518 693
Placements immobiliers indirects en Suisse	525 871	-2 679	-611 586	-88 393
Gestion alternative	-12 680	0	-79 052	-91 733
Rendements absolus	1 330 633	-100 434	-1 575 598	-345 399
Total	12 352 096	1 141 770	-45 787 115	-32 293 249

La gestion alternative est composée de Private Equity et de Private debt. Les rendements absolus concernent les produits structurés défensifs, les obligations à taux variables, les hypothèques, les capitaux garantis et prêts.

6.6.2. Résultat des immeubles détenus

au 31.12.	2019	2018
Produit des locations	10 568 192	6 392 622
Gains nets immobiliers	0	257 904
Charges courantes	-3 128 265	-1 707 788
Rendement des immeubles détenus	7 439 927	4 942 737
Valeur des immeubles au 01.01.	102 841 000	104 651 000
Apports d'immeubles à la suite de la fusion avec MVP	84 642 000	0
Investissements / travaux de plus-value	4 844 051	203 997
Désinvestissements	0	-756 000
Valeur des immeubles au 31.12.	189 497 000	102 841 000
Variation de valeur des immeubles	-2 830 051	-1 257 997
Résultat des immeubles détenus	4 609 876	3 684 740

Le parc immobilier enregistre l'acquisition d'un nouvel immeuble à Vevey pour un montant de Fr. 3 119 000.-, en date du 1^{er} octobre 2019.

6.6.3. Intérêts divers

au 31.12.	2019	2018
Intérêts sur les comptes de gestion	-413 408	-41 572
Intérêts sur les prestations de libre passage reçus	57 481	672
Intérêts de retard facturés	188 620	277 651
Intérêts sur créances	62 372	26 871
Intérêts divers	-104 935	263 622

6.6.4. Frais de gestion de la fortune

6.6.4.1. Somme des indicateurs des frais de placements

1^{er} niveau - institution

au 31.12.	2019	2018
Frais de gestion	2 036 401	990 102
Droits de garde	1 274 968	812 876
Frais de boucllement et de gestion des comptes de liquidités	10 670	1 177
Frais de mandat immobilier	74 794	34 315
Frais Private Equity	45 865	9 027
Total frais TER	3 442 698	1 847 497

Courtage sur transactions	342 553	115 676
Taxes étrangères	41 252	13 494
Droits de timbre	263 010	94 393
Impôts à la source non récupérables	267 863	116 065
Total frais TTC	914 678	339 628
Divers	120 183	15 020
Total autres frais	120 183	15 020
Total des frais de placements de la fortune - 1^{er} niveau	4 477 559	2 202 144

2^e niveau – placements collectifs

La directive du 23 avril 2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS-PP) régit la présentation des frais inhérents aux placements collectifs (2^e niveau), déduits du rendement de leur fortune.

Le produit des différentes catégories de placements de la fortune est adapté en conséquence, sans affecter la position «résultat net des placements». La comptabilisation de ce produit figure au point 6.6.1, sous «Gains et pertes de cours non réalisés».

au 31.12.	2019	2018
TER sur les fonds de placements en obligations	950 645	431 250
TER sur les fonds de placements en actions	1 215 932	616 119
TER sur les fonds de placements immobiliers	413 682	144 381
TER sur fonds de placements alternatifs	233 802	0
TER sur les fonds de placements des rendements absolus	165 946	122 447
Total des frais de placements de la fortune - 2^e niveau	2 980 007	1 314 197

Frais de gestion de fortune comptabilisés (placements transparents)

au 31.12.	2019	2018
Frais de placements 1 ^{er} niveau	4 477 559	2 202 144
Frais de placements 2 ^e niveau	2 980 007	1 314 197
Total des frais de gestion de fortune (placements transparents)	7 457 566	3 516 341

6.6.4.2. Pourcentage des frais de gestion de la fortune

au 31.12.	2019	2018
Placements transparents	2 062 209 022	873 725 785
Placements non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP2	58 189 260	24 384 840
Total des placements à la valeur du marché	2 120 398 282	898 110 625
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	7 457 566	3 516 341
En % des placements transparents	0,36%	0,40%

6.6.4.3 Liste des placements non transparents

Produits	ISIN	Fournisseurs	Devise	Valeur du marché au 31.12.2019	
				Quantité	en CHF
Autocallable Barrier Reverse Convertible Multi indices - 18.10.2022 - (JP)	XS1525702012	JP Morgan	CHF	5 600 000	5 554 080
Autocallable Barrier Reverse Convertible Multi indices - 03.03.2022 - (UBS)	CH0430373479	UBS Londres	CHF	5 700 000	5 678 910
Autocallable Barrier Reverse Convertible Multi indices - 27.12.2021 - (Raiffeisen Suisse)	CH0441758544	Raiffeisen CH	CHF	6 700 000	6 715 410
Barrier Reverse Convertible Multi indices - 18.10.2021 - (BCVd)	CH0441904122	Banque Cantonale Vaudoise	CHF	5 600 000	5 735 520
Barrier Reverse Convertible Multi indices - 23.05.2022 - (Raiffeisen Suisse)	CH0473351051	Raiffeisen CH	CHF	6 200 000	6 278 740
Barrier Reverse Convertible Multi indices - 22.05.2023 - (BCVd)	CH0479513894	Banque Cantonale Vaudoise	CHF	6 200 000	6 251 460
Autocallable Barrier Reverse Convertible Multi indices - 12.02.2021 - (BCVd)	CH0493753054	Banque Cantonale Vaudoise	CHF	7 200 000	7 189 200
Autocallable Barrier Reverse Convertible Multi indices - 16.11.2023 - (UBS)	CH0507201215	UBS Londres	CHF	7 400 000	7 417 020
Autocallable Barrier Reverse Convertible Multi indices - 18.12.2023 - (CS)	CH0509919863	Credit Suisse	CHF	7 400 000	7 368 920
					58 189 260

6.6.4.4 Taux de transparence

Taux de transparence en matière de frais

au 31.12.	2019	2018
Placements transparents	2 062 209 022	873 725 785
Placements non transparents	58 189 260	24 384 840
Total des placements à la valeur du marché	2 120 398 282	898 110 625
Taux de transparence	97,26%	97,28%

6.6.5. Performance des placements

6.6.5.1. Performance globale

au 31.12.	2019	2018
Capital moyen investi	1 890 808 959	919 314 495
Rendement des capitaux investis	173 510 980	-28 720 401
Taux de rendement des capitaux investis	9,18%	-3,12%

6.6.5.2. Performance par type d'actif (nette de frais)

	2019		2018	
	Performance Indice de référence	Performance réalisée	Performance Indice de référence	Performance réalisée
Actions suisses (SMI Expanded avec dividendes)	31,19%	32,01%	-7,82%	-8,10%
Actions étrangères (Composite)	20,01%	22,06%	-12,21%	-10,70%
Obligations en francs suisses (SBI AAA-BBB Total return)	3,05%	2,21%	0,07%	-0,02%
Obligations couvertes en CHF (Barclays Global Aggregate hedgé en CHF)	4,61%	4,75%	-1,47%	-3,04%
Obligations en monnaies étrangères (Composite)	5,60%	5,72%	-2,82%	-3,21%
Private equity (MSCI World +2%)	4,12%	-0,12%		
Private debt (Libor CHF 12 mois +3%)	1,42%	1,46%		
Rendement absolu (taux minimum LPP)	1,00%	5,54%	1,00%	-0,84%
Immobilier direct (4%)	4,00%	2,45%	4,00%	3,54%
Immobilier indirect (SXI Real Est. Funds TR Index)	20,67%	15,86%	-5,32%	-0,42%
Liquidités (JPM Cash Index CHF 3 mois)	-0,68%	-1,30%	-0,71%	-0,04%
Total	10,08%	9,18%	-2,86%	-3,12%

La performance réalisée est calculée selon la méthode MWR (Money Weighted Return).

6.7. Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

6.7.1. Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2019, le total des créances des comptes-courants de primes des employeurs s'élève à Fr. 20 902 942.– et concerne 1435 employeurs (Fr. 7 648 658.– au 31.12.2018 pour 721 employeurs). Les subsides du Fonds de garantie en faveur des entreprises sont portés en diminution des comptes-courants des employeurs. Le du croire se monte à Fr. 219 000.–. La croissance du montant des créances et du nombre d'employeurs provient de l'augmentation du nombre d'employeurs affiliés en raison de la fusion, ainsi que des modalités de facturation. Le mode de facturation des contrats gérés à postériori a été supprimé, la facture annuelle étant désormais réalisée dans l'exercice écoulé.

6.7.2. Explications relatives aux réserves de cotisations des employeurs

	2019	2018
Situation au 01.01.	4 935 109	4 644 277
Apports de réserves de cotisations des employeurs à la suite de la fusion avec MVP	7 066 358	0
Apports	1 578 925	1 271 006
Prélèvements	-759 649	-980 174
Situation au 31.12.	12 820 742	4 935 109

Le taux d'intérêt alloué est de 0% en 2019 (0% en 2018).

6.8. Exercice des droits de votes des actionnaires

En vertu de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer leurs droits de vote lors des assemblées générales des sociétés de domicile suisse cotées en bourse.

La responsabilité de l'exercice du droit de vote incombe au Conseil de fondation qui vote dans l'intérêt des assurés, de manière à assurer durablement la prospérité.

Le Conseil de fondation peut s'appuyer sur un conseiller externe pour l'analyse et les recommandations de vote concernant certains points de l'ordre du jour. Un rapport annuel sur les votes effectués durant l'exercice sous revue est disponible pour les assurés de la fondation sur le site internet www.groupemutuel.ch.

7. Commentaires relatifs à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1. Ducroire

La réserve pour pertes sur débiteurs a été constituée afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à charge du Fonds de garantie LPP. La réserve est portée au bilan en diminution des débiteurs et correspond à 1% des débiteurs, soit Fr. 219 000.– au 31.12.2019 (montant minimum Fr. 200 000.–).

7.2. Assurances

Cette rubrique contient les comptes-courants entre la fondation et les divers assureurs des prestations de vieillesse, invalidité et décès.

7.3. Autres créances

au 31.12.	2019	2018
Impôt anticipé suisse	1 566 111	690 188
Impôts à la source sur les dividendes étrangers	1 237 636	557 949
Gérances immobilières	132 830	116 476
Groupe Mutuel Services SA	39'771	0
Total	2 976 348	1 364 613

7.4. Comptes de régularisation actif

au 31.12.	2019	2018
Intérêts courus	3 564 768	2 071 134
Primes d'assurances	0	830 000
Fonds de garantie LPP	1 071 538	628 702
Gestion immobilière	288 368	217 309
Prestations d'assurances	110 646	45 691
Autres fonds à recevoir	88 120	130 168
Divers	60 147	21 139
Total	5 183 587	3 944 143

7.5. Autres dettes

au 31.12.	2019	2018
Mutuelle Valaisanne de Prévoyance	0	141 384
Groupe Mutuel Services SA	0	557 100
Total	0	698 484

En raison de la fusion, le compte-courant avec la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance n'est plus utilisé. En 2019, GMP a une créance à l'encontre de son administrateur, Groupe Mutuel Service SA (voir point 7.3).

7.6. Comptes de régularisation passif

au 31.12.	2019	2018
Primes encaissées d'avance	11 342 756	3 825 167
Autres fonds reçus d'avance	934 111	1 275 416
Fonds de garantie LPP	885 936	385 710
Apports de prestations de libre passage d'entrée reçus d'avance	286 800	17 912 011
Divers	219 234	124 561
Gestion immobilière	212 033	131 971
Frais de fusion	165 000	15 000
Prestations d'assurances	84 735	26 727
Total	14 130 604	23 696 563

7.7. Cotisations

au 31.12.	2019	2018
Cotisations d'épargne	128 399 984	61 159 671
Cotisations de risque, frais et renchérissement	32 577 011	17 354 630
Cotisations au Fonds de garantie LPP	659 396	335 576
Total	161 636 390	78 849 877

8. Demandes de l'Autorité de surveillance

Le 26 septembre 2019, l'autorité de surveillance a statué sur les comptes 2017 et 2018. Les commentaires formulés ont été pris en considération et des réponses seront apportées aux questions.

Divers échanges ont été effectués avec l'Autorité de surveillance durant l'exercice, en lien avec le processus de fusion approuvé le 20 août 2019.

Suite à la demande d'affiliés, l'Autorité de surveillance a confirmé l'évaluation relative aux conditions de liquidation partielle en 2017.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1. Liquidations partielles

En 2019, il n'y a pas de liquidation partielle de la fondation de prévoyance. Les cas propres à une affiliation sont traités conformément au Règlement de liquidation partielle de la prévoyance d'affiliés.

9.2. Mise en gage d'actifs

Une limite cadre relative à la couverture de marges de maintenance est accordée à la fondation par divers partenaires bancaires pour un total de Fr. 17,5 millions. Ces limites servent à couvrir la valeur d'exposition du portefeuille lors d'utilisation d'instruments dérivés et sont garanties par un droit de gage sur les titres déposés, à concurrence du même montant. Le but de l'utilisation de ces instruments dérivés est la couverture du risque de marché des sous-jacents détenus en portefeuille.

9.3. Procédures juridiques en cours

Il n'y a aucune procédure ouverte qui expose la fondation à un risque financier.

9.4. Fusion

9.4.1. Bilan technique de fusion

Actif en CHF	31.12.19 GMP	31.12.18 GMP	31.12.18 MVP	Egalisation	01.01.19 GMP Bilan de fusion
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire	248 755 422	72 802 035	83 486 548		156 288 582
Titres	1 587 956 070	692 511 316	723 565 711		1 416 077 027
Immeubles	283 686 791	132 797 274	109 370 705		242 167 979
Placements	2 120 398 282	898 110 625	916 422 963		1 814 533 588
Liquidités opérationnelles	44 177 179	40 919 859	15 676 926		56 596 785
Comptes-courants des employeurs	20 902 942	7 648 658	5 796 843		13 445 501
Du croire	-219 000	-100 000	-100 000		-200 000
Assurances	7 564 813	2 751 422	2 162 077		4 913 498
Autres créances	2 976 348	1 364 613	1 436 150		2 800 763
Réalisables	31 225 103	11 664 693	9 295 070		20 959 763
Intérêts courus	3 564 768	2 071 134	2 083 889		4 155 024
Actifs transitoires	1 618 819	1 873 009	907 206		2 780 215
Comptes de régularisation actif	5 183 587	3 944 143	2 991 095		6 935 238
Total de l'actif	2 200 984 151	954 639 320	944 386 054		1 899 025 374

Passif en CHF	31.12.19 GMP	31.12.18 GMP	31.12.18 MVP	Egalisation	01.01.19 GMP Bilan de fusion
Prestations de libre passage et rentes	47 567 340	44 552 579	23 264 361		67 816 939
Autres dettes	0	698 484	433 609		1 132 092
Engagements	47 567 340	45 251 062	23 697 970		68 949 032
Primes encaissées d'avance	11 342 756	3 825 167	2 013 508		5 838 675
Passifs transitoires	2 787 848	19 871 396	9 143 407		29 014 803
Comptes de régularisation passif	14 130 604	23 696 563	11 156 915		34 853 478
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	12 820 742	4 935 109	7 066 358		12 001 467
Réserves de cotisations des employeurs	12 820 742	4 935 109	7 066 358		12 001 467
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	1 530 772 196	663 089 653	696 577 400		1 359 667 053
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	161 571 051	60 831 166	74 511 845		135 343 011
Fonds liés des entreprises	9 764 414	1 792 885	6 002 112		7 794 997
Provision pour écart de taux de conversion	33 453 000	13 081 000	15 765 000		28 846 000
Provision pour augmentation de l'espérance de vie	3 226 000	912 000	1 116 000		2 028 000
Provision pour petits effectifs de rentiers	3 540 000	2 380 000	2 303 000		4 683 000
Provision pour égalisation des degrés de couverture	35 127 000	0	0	35 127 000	35 127 000
Provision pour intérêts supplémentaires	30 600 000	6 700 000	6 960 000		13 660 000
Provision pour attribution intérêts futurs	38 300 000	0	0		0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 846 353 661	748 786 705	803 235 357	35 127 000	1 587 149 062
Réserve de fluctuation de valeur	212 900 000	82 200 000	88 200 000	3 900 000	174 300 000
Fonds libres en début de période	25 672 336	84 217 507	49 288 848	-39 027 000	94 479 355
Excédent de charges (-) / produits (+)	41 539 467	-34 447 625	-38 259 393		-72 707 019
Capital de fondation / Fonds libres	67 211 804	49 769 882	11 029 455	-39 027 000	21 772 336
Total du passif	2 200 984 151	954 639 320	944 386 054	0	1 899 025 374
Degré de couverture	115,17%	117,62%	112,35%		112,35%

9.4.2. Comptes d'exploitation de l'exercice 2019

en CHF	2019 GMP	2018 GMP	2018 MVP	2018 GMP+MVP cumulé
Cotisations et apports ordinaires et autres	178 627 416	85 019 270	74 071 731	159 091 001
Prestations d'entrée	210 236 596	67 287 319	58 497 315	125 784 634
Prestations réglementaires	-46 306 130	-15 380 517	-24 210 780	-39 591 298
Prestations de sortie	-166 374 381	-104 738 444	-77 399 143	-182 137 588
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations	-260 023 876	-25 592 153	-33 455 747	-59 047 900
Produits de prestations d'assurance	22 328 284	7 434 065	12 221 440	19 655 505
Charges d'assurance	-14 509 505	-6 476 771	-5 629 767	-12 106 538
Résultat net de l'activité d'assurance	-76 021 597	7 552 769	4 095 048	11 647 817
Résultat net des placements	170 971 690	-29 335 970	-29 812 714	-59 148 685
Autres frais	-177 656	-20 655	-20 655	-41 310
Autres produits	307 357	127 306	43 524	170 829
Frais d'administration	-11 040 328	-5 871 075	-4 564 596	-10 435 670
Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	84 039 467	-27 547 625	-30 259 393	-57 807 019
Dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeur	-42 500 000	-6 900 000	-8 000 000	-14 900 000
Excédent de produits (+) / charges (-)	41 539 467	-34 447 625	-38 259 393	-72 707 019

9.5. Autres informations

Les procédures concernant les prêts hypothécaires souscrits via la Fondation Hypotheka se sont poursuivies en 2019. Un prêt a été remboursé pour une contre-valeur de Fr. 2,1 millions, sans préjudice pour la fondation. Le nombre de prêts encore en vigueur au 31 décembre 2019 est de cinq. La valeur au bilan est de Fr. 10,1 millions représentant 79,8% de la valeur nominale. Il ne ressort pas à ce jour de besoin de correction de valeur supplémentaire.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Le net recul des marchés financiers lié à la pandémie mondiale du COVID-19 ne remet pas en cause la situation financière de la fondation. Cet événement n'impacte pas la valeur des actifs et des passifs au 31.12.2019.

Une estimation au 31 mars 2020 a montré un degré de couverture encore supérieur à 100%. Excepté le point mentionné ci-dessus, aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence déterminante sur l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'année écoulée n'est intervenu après la date du bilan.

Présentation des placements par catégorie

	31.12.2019 CHF	%	31.12.2018 CHF	%	Stratégie %	Marges %
Liquidités et marché monétaire	248755422	11,73	72802035	8,11	2	0-12
Obligations en CHF	504126030	23,78	248636013	27,68	27	20-35
Obligations en devises étrangères couvertes en CHF	141360691	6,67	64190952	7,15	6	0-10
Obligations en devises étrangères	159750892	7,53	69588073	7,75	6	0-10
Valeurs nominales	1 053 993 035	49,71	455 217 073	50,69	41	
Actions suisses	266648141	12,58	114609889	12,76	13	6-20
Actions étrangères	372842546	17,58	145688402	16,22	18	10-26
Immeubles détenus en Suisse	209390813	9,88	109906638	12,24	15	8-20
Placements immobiliers indirects en Suisse	74295978	3,50	22890636	2,55	2	0-5
Valeurs réelles	923 177 478	43,54	393 095 565	43,77	48	
Private Equity	14976809	0,71	1755375	0,20	3	0-4
Private debt	9099114	0,43	1604396	0,18	2	0-3
Gestion alternative	24 075 923	1,14	3 359 771	0,37	5	0-8
Produits structurés défensifs	58189260	2,74	24384840	2,72		
Obligations à taux variables	5427826	0,26	3382455	0,38		
Prêts hypothécaires suisses	17650666	0,83	6784006	0,76		
Capitaux garantis	6500000	0,31	0	0,00		
Prêts	22932144	1,08	4000000	0,45		
Autres placements	8451950	0,40	7886916	0,88		
Total rendements absolus	119 151 846	5,62	46 438 217	5,17	6	0-10
Total des placements	2 120 398 282	100,00	898 110 625	100,00	100	
Liquidités opérationnelles	44177179		40919859			
Réalisables	31225103		11664693			
Compte de régularisation actif	5183587		3944143			
	80 585 869		56 528 695			
Total du bilan	2 200 984 151		954 639 320			

En raison de l'entrée en vigueur au 01.01.2019 de la nouvelle allocation stratégique de placements, l'année 2018 a fait l'objet d'un regroupement.

Respect des limites de placements selon l'OPP2

	31.12.2019 CHF	%	31.12.2018 CHF	%	Limites 55 OPP2
Titres hypothécaires sur des biens immobiliers	17650666	0,80	6784006	0,71	50
Placements en actions	639490687	29,05	260298291	27,27	50
Placements immobiliers	283686791	12,89	132797274	13,91	30
Placements alternatifs	90717133	4,12	35631526	3,73	15
Placements en devises étrangères	552867599	25,12	226724537	23,75	30

Les limites de placements selon l'art. 55 OPP2 et suivants sont respectées.

Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
Case postale
CH-1002 Lausanne

Téléphone: +41 58 286 51 11
Téléfax: +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de
Groupe Mutuel Prévoyance-GMP, Sion

Lausanne, le 15 avril 2020

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP, Sion, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe (pages 13 à 40) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- ▶ si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- ▶ si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA



Blaise Wägli
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Emilie Guillaume
(Qualified
Signature)

Experte-réviseur agréée

Impressum

Rédaction & Layout

Secteur Communication & Marketing

Impression

Imprimerie Ronquoz Graphix SA - Sion

Editeur

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP

Rue des Cèdres 5
Case postale
1919 Martigny
0848 803 777
www.groupemutuel.ch

Administrateur:



Assuré. Là. Maintenant.

Mai 2020